

VILLE DE HOUILLES
COMPTE RENDU MODIFIE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2009

Le vingt quatre septembre deux mille neuf, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil général des Yvelines (convocation distribuée le 18 septembre 2009, affichage effectué le 18 septembre 2009).

Monsieur le Maire procède à l'installation de Madame Nicole ABARRATEGUI en tant que Conseillère municipale :

"M. Jean-Pierre MOTTURA, conseiller municipal de la liste « Houilles, la Ville à Réussir Ensemble » a vu son élection invalidée par décision du Conseil d'Etat du 24 juillet 2009.

Le code électoral édicte en son article L270 « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant » Mme Nicole ABARRATEGUI est la suivante sur la liste »Houilles, la Ville à Réussir Ensemble «.

Elle a donné son accord pour assurer les fonctions de conseiller municipal.

J'ai donc le plaisir de procéder à l'installation de Mme Nicole ABARRATEGUI en remplacement de M. Jean-Pierre MOTTURA comme conseiller municipal de la ville de Houilles."

Prenant acte dès lors que l'assemblée est au complet, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M. Alexandre JOLY, Maire, Mme Montserrat LEBLANC, MM. Jean-Louis REVERT (arrivé à 20h50), Thierry MICOR, Mmes Nicole ADATO-PEQUIGNOT, Isabelle FLOUR, M. Bernard DUCLOS, Mme Ingrid CAVRET, M. Christophe GOUT, Mme Régine BENKO, M. Alain MOYON, Mme Marie-Michèle HAMON, M. François HEURTEL, Mme Monique DUFOURNY, M. Grégory LECLERC, Mme Valérie DOUCE, M. Jean-Pierre GARNIER, Mme Paule DANG, M. Jean-Patrick WUERTZ, Mme Marie-France BREGUET, MM. Patrick CADIOU, Gilles GRAPINET, Mme Frédy BAILLY, M. Laurent CADIOT, Mmes Bertille HURARD, Corinne HAENER, M. Florian BOHÈME, Mme Nicole ABARRATEGUI, M. Bruno COMBY (arrivé à 20h45), Mme Christelle DO THANH, MM. Claude BOIVIN, Carlos LOPES

Représentés par procuration :

Mme Sylvie AID-ANCELIN..... par Mme Nicole ADATO-PEQUIGNOT
M. Michel MOSSANT..... par Mme Montserrat LEBLANC
Mlle Célia CHAUFFRAY..... par M. Gregory LECLERC

Secrétaire de séance :

M. Grégory LECLERC

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2009

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2009 est adopté par **33 voix pour** (ID C [28], HVRE [2], PAO [2] et Monsieur LOPES [1]), **1 voix contre** (M. BOIVIN) et **1 abstention** (Madame ABARRATEGUI).

II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Monsieur Boivin, de Monsieur Micor, de Madame Do-Thanh, de Monsieur Revert, de Monsieur Lopes, de Monsieur Comby, de Monsieur Bohême et de Monsieur Gout, Monsieur le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

III- QUESTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

III.1 -ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres suite à la vacance d'un siège (Rapporteur Monsieur le Maire)

Suite à l'invalidation de l'élection de Monsieur Jean-Pierre Mottura, il appartient au Conseil municipal de pourvoir à son remplacement à la commission d'Appel d'Offres au sein de laquelle il siégeait.

Composition de cette commission :

- le maire, président de droit ou son représentant,
- 5 titulaires,
- 5 suppléants.

Les titulaires et suppléants sont placés sur la même liste et le vote est effectué sans panachage, ni vote préférentiel.

Les membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé à l'appel des candidatures :

TITULAIRES (ID Commune)	SUPPLEANTS (ID Commune)
- Mme LEBLANC Montserrat	- Mme DOUCE Valérie
- M. MOSSANT Michel	- M. CADIOT Laurent
- Mme ADATO-PEQUIGNOT Nicole	- Mme HAMON Marie-Michèle
- M. LECLERC Gregory	- Mme BREGUET Marie-France

TITULAIRE (HVRE)	SUPPLEANT (LVHE)
- M. BOHÊME Florian	- M. LOPES Carlos

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Sont retenus comme scrutateurs : Monsieur BOIVIN et Madame CAVRET

Nombre de votants : 35

Nombre de blanc ou nul: 0

Suffrages exprimés : 35

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres selon le système de la représentation proportionnelle :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. LEBLANC Montserrat	- Mme DOUCE Valérie
- M. MOSSANT Michel	- M. CADIOT Laurent
- Mme ADATO-PEQUIGNOT Nicole	- Mme HAMON Marie-Michèle
- M. LECLERC Gregory	- Mme BREGUET Marie-France
- M. BOHÊME Florian	- M. LOPES Carlos

III.2 -ADMINISTRATION GENERALE – Election des membres au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) suite à la vacance d'un siège (Rapporteur Monsieur le Maire)

Suite à l'invalidation de l'élection de Monsieur Jean-Pierre Mottura, il appartient au Conseil municipal de pourvoir à son remplacement au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au sein duquel il siégeait.

Monsieur le Maire rappelle que les membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletins secrets.

Les candidatures recueillies sont celles de :

Liste ID Commune :

- Mme AID-ANCELIN Sylvie
- Mme HAMON Marie-Michèle
- M. MOYON Alain
- Mme DANG Paule
- Mlle CHAUFFRAY Célia
- Mme ADATO-PEQUIGNOT Nicole

Liste HVRE (Houilles, la Ville à Réussir Ensemble) :

Mme ABARRATEGUI Nicole

Liste ERG (Ensemble, Résolument à Gauche) :

M. BOIVIN Claude

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Sont retenus comme scrutateurs : Madame DO THANH et Monsieur HEURTEL

Nombre de votants :	35
Nombre de blanc ou nul:	0
Suffrages exprimés :	35

Sont élus membres au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), selon le système de la représentation proportionnelle, les 8 membres suivants :

- Mme AID-ANCELIN Sylvie
- Mme HAMON Marie-Michèle
- M. MOYON Alain
- Mme DANG Paule
- Mlle CHAUFFRAY Célia
- Mme ADATO-PEQUIGNOT Nicole
- Mme ABARRATEGUI Nicole
- M. BOIVIN Claude

III.3 -ADMINISTRATION GENERALE – Election des membres de la Commission Petite Enfance – Affaires sanitaires et sociales – Intergénération suite à la vacance d'un siège (Rapporteur Monsieur le Maire)

Le Conseil municipal doit également pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Pierre Mottura à la Commission Petite-Enfance – Affaires sanitaires et sociales – Intergénération au sein de laquelle il siégeait.

Huit candidats se présentent pour huit postes :

Liste ID Commune :

- Mme HAMON Marie-Michèle
- Mme AID-ANCELIN Sylvie
- M. MOYON Alain, Mme DUFOURNY Monique
- Mme DANG Paule
- Mme BAILLY Frédy

Liste HVRE (Houilles, la Ville à Réussir Ensemble) :

- Mme ABARRATEGUI Nicole

Liste LVHE (Les Verts Houilles Ecologie) :

- M. LOPES Carlos

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal et aucune opposition ne se manifestant pour une élection à main levée, il est procédé à celle-ci.

Sont élus à l'**unanimité** :

LISTE ID Commune :

- Mme HAMON Marie-Michèle
- Mme AID-ANCELIN Sylvie
- M. MOYON Alain
- Mme DUFOURNY Monique
- Mme DANG Paule
- Mme BAILLY Frédy

Liste HVRE (Houilles, la Ville à Réussir Ensemble) :

- Mme ABARRATEGUI Nicole

Liste LVHE (Les Verts Houilles Ecologie) :

- M. LOPES Carlos

III.4 -ADMINISTRATION GENERALE – Election des membres du SIVOM de la Boucle pour la future coordination gérontologique : désignation des trois représentants titulaires et des trois représentants suppléants de Houilles (Rapporteur Madame Nicole Adato)

Il convient de procéder à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants au SIVOM de la Boucle pour la future coordination gérontologique.

Les candidats sont : M. JOLY Alexandre, Mme AID-ANCELIN Sylvie, Mme DANG Paule, Mme ADATO-PEQUIGNOT Nicole, Mme HAMON Marie-Michèle, M. MOYON Alain.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal et aucune opposition ne se manifestant pour une élection à main levée, il est procédé à celle-ci.

Sont élus à la majorité des voix : **32 voix pour** (ID C [28], PAO [2], M. Boivin [1], M. Lopes [1]) et **3 abstentions** (HVRE [3]).

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. JOLY Alexandre	- Mme ADATO-PEQUIGNOT Nicole
- Mme AID-ANCELIN Sylvie	- Mme HAMON Marie-Michèle
- Mme DANG Paule	- M. MOYON Alain

III.5 -ADMINISTRATION GENERALE – Communication du rapport annuel 2008 sur l'activité du SIVOM de Saint Germain en Laye (Rapporteur Monsieur Bernard Duclos)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil municipal **prend acte** du rapport annuel 2008 sur l'activité du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye pour la partie fourrière, compétence à laquelle la ville de Houilles adhère.

III.6 -RESSOURCES HUMAINES – Indemnité de Conseil aux agents du Centre des Impôts de Houilles – Année 2008 (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil municipal décide, par **34 voix pour** (ID C [28], HVRE [3], PAO [2], M. Lopes [1]) et **1 abstention** (M. Boivin), d'attribuer aux agents des impôts, pour l'année 2008, une indemnité de conseil pour un montant brut global de 1 022 €. Celle-ci sera répartie entre les 9 agents concernés selon les modalités fixées par la Direction des Services Fiscaux.

III.7 -RESSOURCES HUMAINES – Révision du tableau des effectifs (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bohême, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à modifier comme ci-dessous le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet par création d'un poste d'agent de maîtrise:

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Date d'effet
- Agent de maîtrise	17	18	01/10/2009

III.8 -RESSOURCES HUMAINES – Convention de mise à disposition à la Ville d'un fonctionnaire salarié de la Poste (Rapporteur Madame Isabelle Flour)

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Poste, dont le siège social est sis au 44 Boulevard de Vaugirard – 75757 Paris Cedex 15, pour la mise à disposition à la Ville d'un fonctionnaire de la Poste, en qualité d'agent social de 1^{ère} classe à temps complet au service Petite Enfance, à compter du 1er septembre 2009.

III.9 -FINANCES – Ville – Exercice 2009 – Admissions en non valeur (Rapporteur Monsieur Gregory Leclerc)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'admettre en non-valeur les titres décrits dans l'état des restes à recouvrer présenté par le comptable assignataire de la commune pour un montant global de 3 820,43 €.

III.10 - FINANCES – Assainissement – Exercice 2009 – Admissions en non valeur (Rapporteur Monsieur Gregory Leclerc)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'admettre en non-valeur les titres décrits dans l'état des restes à recouvrer présenté par le comptable assignataire de la commune pour un montant global de 31,00 €.

III.11 - FINANCES – Remise gracieuse – dettes périscolaires (Rapporteur Monsieur Gregory Leclerc)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bohême, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'accorder à une administrée une remise gracieuse de dettes périscolaires d'un montant de 2 543,22 € en raison de difficultés sociales et financières importantes rencontrées par cette personne.

III.12 - BATIMENT – Travaux de réaménagement de la cuisine, réfection de l'étanchéité et mise en peinture de la salle d'éveil de la Crèche Charles de Gaulle – lot n°2 : gros œuvre, maçonnerie, VRD, cloison, doublage, revêtement de sol, faïence, faux-plafond – Signature d'un avenant avec la Société BOCTAR (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de réaménagement de la cuisine, réfection de l'étanchéité et mise en peinture de la salle d'éveil de la Crèche Charles de Gaulle - lot n°2 : gros œuvre, maçonnerie, VRD, cloison, doublage, revêtement de sol, faïence, faux-plafond avec la Société BOCTAR – 26-30 rue Calmette Guérin – 78500 Sartrouville pour un montant de 14 802,90 € H.T. correspondant à l'option n°2 : rampe métallique accessibilité et conteneurs déchets.

III.13 - VOIRIE – Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement communal (Rapporteur Monsieur François Heurtel)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Bohême et Boivin, le Conseil municipal **prend acte** du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement communal.

III.14 - VOIRIE – Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales du quartier des Blanches – Contrat de maîtrise d'œuvre (Rapporteur Monsieur François Heurtel)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre en vue des travaux d'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales du quartier des Blanches avec JFM Conseils – 1 rue Terre de Feu – 91940 Les Ulis, pour un forfait de rémunération définitif fixé à 57 362 € HT.

III.15 - CULTURE – Convention tripartite entre Le CRY, le groupe SchoolBusDriver et la Mairie de Houilles dans le cadre de l'opération « Yvelive » en vue d'une action de promotion de jeunes artistes yvelinois afin de favoriser le développement du projet musical et de participer à l'insertion sociale des musiciens (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention tripartite entre la Ville de Houilles, le CRY et le groupe SchoolBusDriver, la Ville co-organisant une résidence de création de cinq jours pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2009 avec le groupe SchoolBusDriver.

III.16 - SOCIAL – Petite Enfance – Regroupement des trois mini-crèches avenue Carnot en une seule structure de 51 berceaux dénommée Les Alizés (Rapporteur Madame Marie-Michèle Hamon)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Madame Abarrategui, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** le regroupement des trois mini-crèches avenue Carnot en une seule structure, dénommée Les Alizés, à compter du 1^{er} janvier 2010 afin d'optimiser les moyens budgétaires et humains, et de faciliter la gestion des structures.

III.17 - SOCIAL – Petite Enfance – Dénomination de la crèche située 27 rue Molière (Rapporteur Madame Marie-Michèle Hamon)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** que la nouvelle structure, située 27 rue Molière, portera le nom de « crèche Molière » à compter de son ouverture.

III.18 - SOCIAL – Maintien à domicile des personnes âgées – Service des Aides à Domicile – Signature d'une nouvelle convention d'aide à domicile avec la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (M.G.E.N.) (Rapporteur Madame Nicole Adato-Pequignot)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (M.G.E.N.) afin de pouvoir accepter le paiement des prestations sous forme de Chèque Emploi Service Universel.

III.19 - SPORT-JEUNESSE-ENFANCE – Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Houilles et l'association Rugby Olympique Club Houilles-Carières (R.O.C.H.C.) (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'objectifs avec le R.O.C.H.C. afin de participer financièrement à la prise en charge des frais de déplacement concernant les matchs de championnat à hauteur de 33 000 euros. En contrepartie de cette subvention exceptionnelle, l'association s'engage à laisser l'entrée libre aux spectateurs pendant les matchs à domicile de l'équipe seniors.

III.20 - SPORT-JEUNESSE-ENFANCE – Demande d'une aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines en vue de la réalisation d'un espace d'accueil dédié aux jeunes âgés de 11 à 17 ans, sous le label "accueil onz'17" (Rapporteur Madame Ingrid Cavret)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bohême, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, en vue d'obtenir une aide à l'investissement dans le cadre de la réalisation d'un espace d'accueil dédié aux jeunes âgés de 11 / 17 ans.

III.21 - URBANISME – Procédure de révision générale du POS sous forme d'élaboration du PLU de la commune – Sollicitation de l'aide financière du Département (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, du Département des Yvelines, une aide financière pour les études d'urbanisme menées dans le cadre d'une procédure d'élaboration de PLU.

III.22 - URBANISME – Signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) pour la maîtrise foncière des parcelles nécessaires à la réalisation du programme de l'habitat.

III.23 - URBANISME – LOGEMENT SOCIAL - Versement d'une subvention à l'organisme OPIEVOY pour surcharge foncière et d'une subvention d'équilibre afin de permettre la réalisation de 12 logements sociaux sur un terrain sis rue Daumesnil (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à accompagner l'OPIEVOY dans le programme de création de 12 logements sociaux. De ce fait, la Ville participera à la surcharge foncière pour un montant de 116.000 euros et versera une subvention d'équilibre de 165.000 euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du dispositif mis en place dans les services municipaux pour prévenir les risques de pandémie grippale H1N1.

IV. QUESTION ORALE :

Question orale de Monsieur Boivin - ERG

Monsieur le Maire,

Le point 6 de l'ordre du jour de la réunion du SIVOM de Houilles Carrières sur Seine du 18 juin 2009 portait sur : « la construction d'une nouvelle piscine, la présentation de l'étude de faisabilité et la demande d'inscription à la CCBS au titre de l'intérêt communautaire ».

Le compte-rendu sommaire de la séance du 7 juillet 2009 fait apparaître qu'un différent a opposé le président du SIVOM et la Ville de Carrières sur Seine. D'autre part, il semble qu'une divergence profonde existe entre les deux communes sur le lieu d'implantation du nouvel équipement.

Pourriez vous porter à notre connaissance le diagnostic de faisabilité et nous donner les informations nécessaires à la compréhension du différent vous opposant à la commune de Carrières sur Seine?

Remerciements.

Réponse de Monsieur le Maire

Cher Collègue,

Il n'y a pas de différend particulier sinon un travail qui est fait par le SIVOM et auquel nous participons. Le SIVOM de Houilles-Carrières-sur-Seine a mandaté en janvier 2009 le cabinet d'ingénierie sportive ISC, bien connu de la Région, pour réaliser une étude de diagnostic-de faisabilité en vue de la construction d'une piscine intercommunale. Il convient de préciser que ce cabinet travaille avec la Fédération française de natation et a réalisé l'étude de faisabilité de la nouvelle piscine de Sartrouville.

Le cabinet ISC a étudié trois scénarios possibles pour l'implantation du projet :

1. Site de la piscine actuelle
2. Site « Gatti »
3. Site « Lycée »

A l'issue de son étude comportant trois phases (diagnostic, faisabilité, synthèse), le cabinet ISC a estimé le scénario 2 sur le site « Gatti » (propriété de la Ville de Houilles) comme ayant le plus grand nombre d'atouts : réalisation possible à court terme notamment du fait de la maîtrise foncière, meilleure proximité avec plusieurs établissements scolaires de Houilles et Carrières, desserte de transports en commun (3 lignes passent devant cet endroit).

Un risque de cessation d'activités a été établi par le Directeur technique national de la Fédération française de natation lors d'une visite de la piscine actuelle en juillet 2007.

Le nouveau Maire de Carrières-sur-Seine a demandé à prendre connaissance du dossier. Maintenant, 18 mois sont passés, une étude nécessaire pour la Région a été réalisée.

Au vu de l'état d'obsolescence de la piscine actuelle construite en 1975 dans le cadre du programme des « 1000 piscines » et pour répondre aux besoins de la population, il nous paraît urgent de décider des modalités (lieux, coût, surfaces) de la construction d'une nouvelle piscine.

Cet équipement nautique d'un coût estimatif de 10 à 12 millions d'euros HT sera conforme aux normes de développement durable (bâtiment de type Haute Qualité Environnementale).

Les représentants de la Ville de Houilles au SIVOM ont décidé de suivre les préconisations du cabinet ISC.

A cet égard, le choix du site de la nouvelle piscine a été mis à l'ordre du jour du conseil syndical du 7 juillet 2009.

Lors de cette séance, le Président du SIVOM, Monsieur Bernard DUCLOS, a constaté après débat qu'il n'y aurait pas accord entre les deux communes membres du SIVOM et a décidé de ne pas mettre au vote le projet de nouvel équipement nautique.

Enfin, je précise que ce projet pourra bénéficier d'une aide financière de la Région, du Département et du Centre National de Développement du Sport. La CCBS, dès lors que l'intérêt communautaire sera reconnu au projet, participera également à l'investissement et au fonctionnement par le non versement de la Dotation de Solidarité Communautaire.

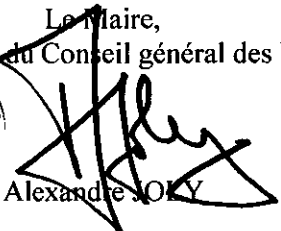

Je vous propose de vous recevoir avec vos collègues de l'opposition dans les prochains jours si vous le souhaitez, pour vous présenter plus en détail ce dossier et vous communiquer la synthèse de l'étude du cabinet ISC tout comme je me suis mis à la disposition des élus des villes membres de la CCBS et tout comme j'ai reçu hier les principaux bénéficiaires de cet équipement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Prochaine séance du Conseil municipal : le jeudi 22 octobre 2009

Prochaine séance du Conseil communautaire : le mercredi 7 octobre 2009 à la Mairie du Vésinet

Le Maire,
Vice-Président du Conseil général des Yvelines



Alexandre JOUY